PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1
ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence 3
Parcours	
Semestre	1
Intitulé	**Droit public des affaires**
Volume horaire	35
Enseignant	Isabelle Hasquenoph
Code Apogée	
Descriptif	Objectifs : l'objectif de ce cours est d'apporter aux étudiants de Licence 3 une connaissance étendue et approfondie du droit public des affaires. Il permet aux étudiants de découvrir les notions clés du droit public des affaires, et d'avoir une première approche des rapports entre la puissance publique et le marché et des règles de droit qui régissent ces relations. Particularités pédagogiques : en dépit de son caractère magistral, ce cours laisse place à l'interactivité avec les étudiants et s'accompagne d'un support powerpoint imagé. Résumé du cours : EDF a-t-elle été récemment « nationalisée » ? Pourquoi la SNCF est-elle désormais concurrencée par Trenitalia sur la ligne Paris-Lyon ? Qui est l'ARCOM, ce régulateur qui n'a pas renouvelé les fréquences TNT des chaînes C8 et NRJ12 ? Le droit public des affaires apporte des réponses à ces questions qui paraissent très concrètes, mais qui interrogent directement le rapport qu'entretiennent la puissance publique et l'économie. L'objet du droit public des affaires est précisément d'étudier ces relations. L'introduction du cours aborde la définition du droit public des affaires, son histoire et les controverses doctrinales qui ont entouré son existence. Puis le cours s'articule autour de trois parties : les

	fondements du droit public des affaires (les sources et principes de la matière), l'Etat opérateur (la notion de secteur public, son périmètre, les règles qui régissent l'intervention de la puissance publique sur le marché), l'Etat régulateur (la notion de régulation et les prérogatives de l'Etat régulateur, telles que le contrôle de l'accès au marché ou de sa structure). Le cours s'achève par une réflexion liée à la montée en puissance, très actuelle, du thème de la souveraineté économique, qui renouvelle les réflexions relatives aux rapports entre la puissance publique et le marché. Indications bibliographiques : une bibliographie détaillée est donnée dans le cadre du cours, intégrant des revues, dossiers thématiques, sites internet, et des articles spécialisés portant sur un point particulier du droit public des affaires. Voici quelques ouvrages généraux auxquels les étudiants pourront utilement se reporter : - S. Nicinski, *Droit public des affaires*, 10ème éd., LGDJ, 2025 - S. Bernard, D. Jouve, *Droit public des affaires*, 2ème éd., LexisNexis, 2023 - P. Delvolvé, *Droit public de l'économie*, 3ème éd., Dalloz, 2025 [accessible en ligne sur Dalloz.fr] Ils pourront également visiter le site de la Revue critique de droit et de politique économiques nouvellement créée : https://rdpe.assas-universite.fr/fr
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	Has EDF recently been "renationalized"? Why is SNCF now facing competition from Trenitalia on the Paris–Lyon route? Who is ARCOM, the regulator that decided not to renew the licences of the television channels C8 and NRJ12? Public business law provides answers to these seemingly practical questions, all of which raise fundamental issues about the relationship between public authorities and the economy. The purpose of public business law is precisely to examine these relationships. The course begins with an introduction to the definition of public business law, its historical development, and the academic debates surrounding its emergence as a distinct field of law. It is then structured around three main parts: the foundations of public business law (its sources and guiding principles); the State as an economic operator (the concept and scope of the public sector, and the legal framework governing public intervention in the market); and the State as a regulator **(**the concept of regulation and the powers of the regulatory State, including oversight of market access and market structure). The course concludes with a discussion of the growing importance of economic sovereignty**,** a highly topical issue that is reshaping debates on the relationship between public authorities and the market.